



Réunion du 9 mars 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 82  
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUE), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

**RAPPORT N° 29 : ENGAGEMENT DU PAYS LACQ ORTHEZ BEARN DES GAVES DANS  
LA NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE REGIONALE**

**Rapporteur** : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un territoire de projet créé en 2004 et dont le portage administratif est assuré par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La création du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves a permis de définir, sur la base d'une charte commune, des enjeux partagés à l'échelle du Pays et d'inscrire ces orientations dans le cadre de la politique contractuelle régionale. Deux contrats de Pays ont ainsi été signés (2005 - 2008 / 2009 - 2013).

Le conseil régional d'Aquitaine a adopté en octobre 2014 un nouveau règlement en matière de politique contractuelle, visant à différencier l'intervention de la région en fonction de la situation socio-économique des territoires. Une typologie des intercommunalités a été produite, sur la base de laquelle la région Aquitaine ouvre la possibilité de mobiliser différents dispositifs :

- les contrats de programmation, qui permettent à tous les territoires de faire appel de manière programmée et contractuelle aux principales politiques de droit commun de la région,
- les contrats de cohésion et de développement territorial, qui permettent de soutenir les territoires les plus fragiles grâce à des dispositifs spécifiques ou renforcés (taux bonifiés),
- les contrats aquitains de développement de l'emploi territorial, sur les zones identifiées comme étant en mutation économique.

Au regard de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut être positionné sur un contrat territorial unique permettant d'émarger sur deux types de dispositifs : le contrat de programmation (communautés de communes de Lacq-Orthez, Navarrenx et Salies de Béarn) et le contrat de cohésion et de développement territorial (communauté de communes de Sauveterre de Béarn). Les élus du comité de pilotage du Pays sont favorables à l'engagement de cette démarche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'inscrire** le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle régionale,
- **d'engager** le travail nécessaire à la préparation d'un contrat territorial unique à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves,
- **d'autoriser** son Président à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation du contrat.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

